Nations Unies S/PV.3916



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3916e séance

Jeudi 13 août 1998, à 17 h 30

New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Mansoor
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Thiebaud
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Takasu
	Kenya	Mme Odera
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (S/1998/723)

98-85667 (F)

La séance est ouverte à 17 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (S/1998/723)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Coelho da Cruz (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, document S/1998/723.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/749, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/728, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 août 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola.

Le premier orateur sur ma liste est la représentante de l'Angola. Je l'invite à prendre la parole.

Mme Coelho da Cruz (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord, si je puis, Monsieur le Président, vous féliciter, au nom de mon gouvernement, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, du travail constructif qu'il a accompli au cours de son mandat.

À l'heure où nous nous réunissons aujourd'hui, les perspectives d'une paix longue et durable en Angola tiennent encore du mirage. Après les quelques signes prometteurs et encourageants qui ont suivi la légalisation de l'UNITA au début de l'année, le processus de paix se trouve actuellement sur une pente dangereuse et inquiétante, compte tenu de la détérioration progressive et rapide de la situation en matière de sécurité dans de nombreuses régions de l'Angola. Naturellement, l'UNITA, au lieu de remplir ses engagements et ses obligations dans le cadre du processus de paix, a décidé de lancer des attaques à main armée, qui visent à occuper des territoires supplémentaires, en ciblant principalement la population civile, les collectivités locales, ainsi que la police nationale et les forces armées.

Résultat de cette vague de violence : plus de 650 morts, 500 blessés et plus de 600 enlèvements, principalement parmi les civils. En outre, l'UNITA a occupé à nouveau 90 localités, où l'administration de l'État avait déjà été normalisée. Cette situation, en plus d'être un pas en arrière, est également à l'origine d'une augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

Mon gouvernement condamne fermement ces actes, qui constituent une violation flagrante du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité. En outre, il est en droit de douter sérieusement, au vu de ces violations systématiques, de l'attachement prétendu de l'UNITA à la pleine application du Protocole de Lusaka. Sans la mauvaise foi de l'UNITA, qui se dérobe systématiquement à l'application des accords de paix, l'Angola connaîtrait maintenant la paix.

La crise et l'impasse dans lesquelles se trouve actuellement le processus de paix ne sont pas simplement un effet de la complexité de celui-ci : l'attitude de l'UNITA nous porte en effet à croire que la situation que nous connaissons résulte d'une stratégie des dirigeants de l'UNITA visant à entraver la capacité du Gouvernement à fonctionner, ainsi qu'à aggraver la situation socioéconomique et à provoquer l'anarchie, dans l'espoir de créer un climat propice à la prise du pouvoir en Angola par l'UNITA par le recours à la force.

Les preuves ne manquent pas à l'appui de cette théorie : tout d'abord, les dirigeants de l'UNITA ont délibérément menti à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale au sujet de la démobilisation et de la démilitarisation de leurs forces. Elles conservent encore en effet un certain nombre d'unités militaires composées de milliers d'hommes fortement armés. Deuxièmement, l'UNITA cherche à échapper à une normalisation de l'administration de l'État dans ses sites stratégiques, à savoir Andulo, Bailundo, N'Harea et Mungo, zones qu'elle utilise pour prendre livraison d'armes et d'autres équipements reçus en contrebande de marchands d'armes internationaux. Troisièmement, l'UNITA continue à différer, jour après jour, son installation complète dans la capitale, sous toutes sortes de prétextes fallacieux.

Le week-end dernier, plus de 150 civils ont été cruellement assassinés par les forces de l'UNITA au cours d'une agression armée qui a connu son point culminant par l'occupation de la ville de Kunda-Dia-Base, dans la province de Malange. Et il y a moins d'un mois, plus de 300 civils ont été tués à Bula, dans la province de Lunda Norte, par les forces de l'UNITA.

Le peuple angolais, révolté par ces abominables assassinats, espère que la communauté internationale — et le Conseil de sécurité en particulier — prendra des mesures pour mettre fin à ces atrocités. Condamner ces actes barbares n'est pas suffisant, isolément, pour forcer l'UNITA à cesser de les perpétrer et à respecter le processus de paix. Des mesures plus fermes sont nécessaires. Le Gouvernement angolais, en sa qualité de Membre de la famille des Nations Unies, est en droit d'attendre de l'ONU l'appui nécessaire à la prévention d'une nouvelle escalade de la guerre.

L'imposition de sanctions décidée par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'UNITA était un message clair à l'intention des dirigeants de l'UNITA : celui que le Conseil de sécurité ne saurait tolérer ses manoeuvres dilatoires et ses projets belliqueux. C'est pourquoi nous pensons, par souci d'efficacité, que les sanctions actuelles devraient être associées à d'autres mesures susceptibles d'accroître l'isolement de la branche armée de l'UNITA.

Il semble que celle-ci n'ait pas encore compris que ses actes visant à mettre en danger l'application du Protocole de Lusaka et ses tentatives de prise du pouvoir par la force sont perpétrés en pure perte. Tout ce à quoi ils aboutiront c'est à de nouvelles pertes humaines parmi les populations innocentes que l'UNITA prétend défendre et à une destruction du pays pour lequel elle prétend se battre. Au lieu de recourir à des manoeuvres qui ne feront que retarder la réalisation des obligations auxquelles l'UNITA est tenue dans le cadre du processus de paix, les dirigeants de l'UNITA doivent tout faire pour permettre la normalisation inconditionnelle et absolue de l'administration de l'État le long des zones qu'elle occupe encore, de cesser immédiatement toute attaque militaire, de démilitariser de fait toutes ses forces d'ici à la fin du mois et d'installer son siège dans la capitale d'ici au 27 août.

Le Gouvernement angolais, toujours attaché à un règlement pacifique du conflit, continuera de faire son possible pour éviter une reprise des hostilités et mener le processus de paix à une conclusion heureuse. Nous espérons que le projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui contribuera à persuader l'UNITA de respecter ses obligations.

Enfin, je voudrais une fois encore rendre hommage au travail accompli pour la cause de la paix en Angola par le regretté Représentant spécial du Secrétaire général, Alioune Blondin Beye. Nous sommes convaincus que son remplaçant, M. Issa Diallo, saura poursuivre le rôle de Me Beye avec un égal dynamisme et une égale sagesse.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre gratitude aux trois pays observateurs pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de rétablir la paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de l'Angola des paroles aimables qu'elle m'a adressées, ainsi qu'à mon prédécesseur.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des premiers mois de l'année, nous avons été témoins de certains faits positifs dans le cadre du processus de paix en Angola. Le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a légalisé l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) en tant que parti politique, a nommé des gouverneurs de province provenant de l'UNITA et a entamé le processus en désignant des ambassadeurs issus de ce mouvement. Le statut spécial de M. Savimbi en sa qualité de dirigeant du plus grand parti de l'opposition a

été promulgué par le Président José Eduardo dos Santos. La démilitarisation de la population civile s'est intensifiée.

Au début du mois de juin, nous étions à un autre stade critique du complexe processus de paix angolais. À notre déception, l'application du Protocole de Lusaka était à nouveau en mauvaise voie en raison du non-respect de ce dernier par les dirigeants de l'UNITA. Le Conseil de sécurité n'a alors eu d'autre choix que d'approuver la résolution 1173 (1998) le 12 juin, condamnant les dirigeants de l'UNITA et les tenant responsables du non-respect par cette dernière du plein acquittement des obligations qu'elle avait contractées en vertu du Protocole de Lusaka. Dans cette même résolution, le Conseil a imposé des sanctions financières à l'UNITA et a adopté des mesures visant à empêcher les contacts officiels et le commerce bénéficiant à ses dirigeants, dans l'espoir qu'elles aient un impact sur l'attitude de l'UNITA.

L'accident tragique qui a coûté la vie à Me Beye a créé un vide qui a eu un effet négatif sur le processus. En dépit des mesures vigoureuses prises par le Conseil de sécurité, la situation en Angola s'est donc détériorée davantage, comme le constate le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote S/1998/723.

L'UNITA continue de refuser de transférer des localités à l'administration du Gouvernement et s'est efforcée de reprendre par la force certaines localités qu'elle a déjà transférées. Ce ne sont là que deux aspects de la situation complexe résultant de la détérioration et dont parlait le représentant de l'Angola.

Quelques signes positifs, quoique modestes, ont été constatés dans la situation en Angola après l'arrivée, le 31 juillet, dans ce pays de M. Brahimi, Envoyé spécial du Secrétaire général. Il a rencontré le Gouvernement et des dirigeants de l'UNITA et fait actuellement une tournée dans des pays de la région.

Il faut espérer que la Commission conjointe pourra reprendre ses travaux dans un esprit constructif et que l'on rétablira un dialogue systématique. Mais je tiens à souligner une fois de plus que si l'UNITA ne s'acquitte pas pleinement et rapidement de ses propres obligations en vertu de l'accord de paix, nous nous trouverons dans une situation où la présence de la force mandatée par le Conseil de sécurité pourrait être remise en question.

Ma délégation souscrit à la proposition tendant à proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour une période de 30 jours. Nous suivrons donc la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport. Quant au projet de résolution lui-même — pour lequel nous allons voter —, je tiens à souligner qu'il souligne comme il convient la responsabilité principale des échecs du processus de paix qui incombent à l'UNITA. Elle fait également appel de façon appropriée à la communauté internationale pour qu'elle observe pleinement les dispositions des résolutions 1173 (1998), 1127 (1997) et 864 (1993). Nous pensons que seule une prise de position ferme permettra au Conseil d'influer positivement sur le cours des événements en Angola et de contribuer à la paix si longtemps recherchée dans ce pays.

M. Richmond (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Dix ans après la première intervention des Nations Unies en Angola et quatre ans après la signature du Protocole de Lusaka, le processus de paix devrait toucher à sa fin. Au lieu de cela, il frôle dangereusement l'effondrement. Il n'est pas trop tard pour éviter de sombrer dans l'abîme, mais la question de savoir si le peuple angolais va être entraîné dans un nouveau conflit ou si le processus de paix va être remis sur les rails dépend du Gouvernement angolais et surtout de l'UNITA.

Nous louons la décision prise par le Secrétaire général d'envoyer M. Brahimi en Angola et la nomination de M. Diallo en tant que son nouveau Représentant spécial. Tous deux sont confrontés à des tâches extrêmement difficiles. Ils ont notre plein appui. Mais leurs efforts ne seront couronnés de succès que si les parties elles-mêmes font preuve de retenue. Sans quoi il en résultera des conséquences désastreuses. Il appartient tout particulièrement à l'UNITA d'honorer ses obligations. Elle doit cesser de tergiverser et mener à bien les tâches restant à accomplir en application du Protocole de Lusaka et réaffirmées dans la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Elle doit dès à présent coopérer à l'extension de l'administration de l'État dans toutes les régions de l'Angola; elle doit démilitariser ses forces et mettre un terme à ses attaques armées; et elle doit achever le processus de transformation de l'UNITA pour en faire une organisation politique.

La communauté internationale a déployé d'énormes efforts pour tenter de ramener la paix en Angola. Il s'agit là d'une contribution essentielle à la paix et au développement de l'Afrique australe tout entière. Il faut que toutes les parties réaffirment leur attachement au processus de Lusaka. Nous espérons que sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et avec l'appui de la région, les dirigeants du Gouvernement et de l'UNITA prendront les mesures nécessaires pour relancer le processus de paix.

M. Soares (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal appuie pleinement la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) jusqu'au 15 septembre 1998. Il fait sienne la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUA pour une durée d'un mois, compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouve l'application du Protocole de Lusaka et de la situation sur le terrain.

Le processus de paix en Angola se trouve à un stade particulièrement critique, caractérisé par l'absence d'un dialogue soutenu et par l'aggravation de la méfiance mutuelle. Du fait des activités irresponsables menées par l'UNITA, la situation politico-militaire a continué de se détériorer, poussant le processus de paix au bord de l'effondrement et faisant apparaître le risque d'une reprise de la guerre civile. En fait, c'est toute l'application du Protocole de Lusaka qui est en jeu, parce que l'UNITA n'a pas respecté l'engagement qu'elle a pris de démobiliser entièrement ses forces et de faciliter l'extension de l'administration de l'État dans tout le pays. Ce comportement retarde la paix et la stabilité en Angola. En outre, le Portugal est particulièrement préoccupé par le fait que l'UNITA poursuit ses attaques contre les zones contrôlées par le Gouvernement et le personnel des Nations Unies et ses tentatives visant à déstabiliser le pays, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport.

Au cours des derniers mois, l'UNITA n'a pas respecté plusieurs délais qui lui avaient été impartis pour l'exécution des tâches restant à accomplir dans le cadre du processus de paix. Ce schéma systématique de non-respect par l'UNITA des obligations qu'elle a contractées en vertu des «Acordos de Paz», du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil doit cesser. L'UNITA doit prendre des mesures décisives et irréversibles en vue du règlement pacifique de la crise sur la base du Protocole de Lusaka.

Nous regrettons profondément qu'après l'adoption de la résolution 1180 (1998), pratiquement aucun progrès sensible n'ait été enregistré dans les tâches essentielles restant à accomplir dans le cadre du processus de paix, en dépit des tentatives successives faites au cours des dernières semaines pour remettre le processus sur la bonne voie grâce au dialogue et à la diplomatie. Dans ce contexte, je tiens à saluer la diligence avec laquelle le Secrétaire général a fait face à la crise — aggravée par la mort de Me Beye — et la décision qu'il a prise de dépêcher le Secrétaire général adjoint Miyet et l'Ambassadeur Brahimi en Angola. Nous sommes certains que le Secrétaire général continuera de suivre cette question avec l'attention qu'elle mérite et n'hésitera pas à intervenir personnellement le cas échéant. Nous nous félicitons de la nomination récente d'un nouveau Représentant spécial, M. Issa Diallo, et nous espérons que sa nomination donnera un nouvel élan au processus de paix. Le Portugal lance également un appel au Gouvernement angolais pour qu'il continue à faire preuve de patience et de retenue et qu'il persévère dans ses efforts en vue de mener à bien le processus de paix.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis a été établi de manière à montrer au Gouvernement angolais et à l'UNITA que l'ONU et la communauté internationale sont disposés à continuer d'aider le peuple angolais à réaliser la paix et la stabilité et nous exhortons les parties à l'appliquer pleinement.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Le peuple angolais mérite une paix durable. Personne, surtout pas la population civile qui a déjà tant souffert, ne peut se permettre de voir se poursuivre l'impasse du processus de paix. Le peuple angolais mérite mieux que les tensions militaires actuelles, les attaques armées contre les civils, les autorités angolaises et le personnel des Nations Unies ainsi que le personnel humanitaire. Les Angolais méritent mieux que de voir retarder et supprimer l'aide humanitaire vitale à cause d'une situation extrêmement grave au niveau de la sécurité. Et ils méritent mieux que de risquer de perdre les acquis du processus de paix.

Le Gouvernement suédois est profondément perturbé par l'absence de progrès réalisé dans le processus de paix en Angola au cours des derniers mois. Comme le note le projet de résolution dont nous sommes saisis, ceci est dû principalement au fait que l'UNITA a failli aux obligations qui lui incombent au titre des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka. Il n'y a pas d'autre choix que de donner pleinement suite à ces engagements et notamment de procéder à l'entière démilitarisation des forces que l'UNITA maintient encore en dépit de ses déclarations et contrairement à ses obligations en vertu du Protocole de Lusaka ainsi que de coopérer à l'extension de l'administration de l'État.

Nous espérons que le Gouvernement et l'UNITA mettront à profit les semaines qui viennent pour remettre le processus de paix sur la bonne voie et privilégieront la nécessité d'établir la réconciliation nationale et de rétablir la confiance, en se basant sur le respect des droits de l'homme de tous les Angolais. Nous engageons les deux parties, mais en particulier l'UNITA, à coopérer avec la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et à garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

Nous nous félicitons de la récente visite en Angola et dans la région angolaise de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brahimi, et de la nomination fort bienvenue de M. Issa Diallo en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Nous espérons que ces mesures permettront de donner au processus de paix l'élan qui lui fait nettement défaut. Nous pensons comme le Secrétaire général que c'est en continuant d'oeuvrer en faveur de la paix et de la réconciliation que l'on rendra le mieux hommage à la mémoire de Me Beye et de ses collaborateurs qui ont si tragiquement trouvé la mort au mois de juin.

Le Gouvernement suédois estime que l'Organisation des Nations Unies continuera de jouer un rôle important dans le renforcement et la consolidation de la paix en Angola. Les différents éléments de la MONUA — militaires, politiques, police, droits de l'homme — ont tous apporté une contribution essentielle au processus de paix. Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines en Angola. En attendant ces recommandations, nous appuyons pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui prolongera le mandat de la MONUA jusqu'au 15 septembre 1998.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Voilà plus de 10 ans que les Nations Unies se sont lancées dans ce que nous pourrions appeler leur longue, frustrante et onéreuse présence en Angola. Les nombreuses résolutions, déclarations présidentielles et déclarations à la presse n'ont pas donné le moindre résultat positif. Aujourd'hui, nous sommes face à une situation extrêmement grave dans laquelle il n'y a même pas un dialogue politique en bonne voie. Au cours de ce processus nous avons vu tomber des martyrs, comme Me Beye, qui ont consacré et même donné leur vie à la noble cause de la réconciliation du peuple angolais. L'occasion est propice pour rendre hommage à Me Beye et à ses collègues et pour leur exprimer notre reconnaissance éternelle.

La communauté internationale a été présente tout au long de cette longue période au cours de laquelle on a essayé d'établir un gouvernement d'unité nationale pour aider le peuple angolais à devenir un membre actif de la communauté internationale. En dépit des menaces constantes et des mesures prises par la communauté internationale, cela n'a pas été possible. Ce résultat négatif est dû à l'UNITA et à ceux qui, à l'extérieur du pays, appuient ses activités grâce au commerce des minerais précieux.

La dernière série de sanctions imposées par la résolution 1176 (1998), dit clairement qu'aucune aide financière ne doit être fournie à l'UNITA. Il est indispensable que ces sanctions soient appliquées et respectées à la lettre par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si l'on veut déboucher sur des résultats positifs.

Mon pays croit fermement au principe du règlement pacifique des conflits, mais nous savons que cela n'est possible que lorsqu'il existe une détermination politique et une confiance entre les parties, ce qui malheureusement fait défaut dans la problématique angolaise. La situation s'aggrave de jour en jour et nous ne pouvons plus nous contenter de condamner uniquement l'UNITA; nous devons également condamner les violations des droits de l'homme commises par la Police nationale angolaise. Tout cela est dû à la recrudescence de la violence et à la résistance de l'UNITA qui continue de refuser de négocier et de mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka et les «Acordos de Paz» et surtout d'étendre l'administration de l'État aux régions restantes. Mon pays s'est associé à plusieurs reprises au reste de la communauté internationale pour demander aux parties au processus de paix en Angola de respecter leurs engagements; cet appel, bien qu'il ne soit pas nouveau, demeure valable, et nous avons le devoir aujourd'hui de demander à l'UNITA et à ses amis à l'étranger de respecter une fois pour toutes, et sans conditions, le Protocole de Lusaka et les «Acordos de Paz».

La situation humanitaire en Angola reste préoccupante pour ma délégation. L'escalade de la violence a créé un nombre sans cesse croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays, et rend très difficile la distribution d'aide humanitaire puisque les organisations internationales sont elles-mêmes menacées et harcelées, ce qui les empêche de mener à bien leurs efforts.

La tâche principale de la communauté internationale est d'encourager vivement un dialogue qui amènera les parties à engager des pourparlers directs qui permettront de trouver une solution à la crise angolaise, dans le respect des droits de l'homme et des principes fondamentaux de l'Organisation. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général a nommé un nouveau Représentant spécial en la personne de M. Issa Diallo. Nous espérons qu'il réussira dans sa tâche et que les efforts et le dévouement de Me Beye n'auront pas été vains. Quoi qu'il en soit, tout succès dépendra de l'adoption par les parties, l'UNITA en particulier, d'une attitude franche et constructive, et de la détermination de l'UNITA de résoudre le conflit en Angola.

Le Costa Rica appuie les recommandations du Secrétaire général et votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis et qui proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), dans sa composition actuelle, jusqu'au 15 septembre 1998.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1180 (1998) il y a près de deux mois, ma délégation a exprimé l'espoir que ces nouvelles sanctions amèneraient l'UNITA à honorer ses engagements conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka, de sorte que le processus de paix en Angola qui se poursuit depuis plusieurs années puisse être mené à bonne fin. Malheureusement, les résultats que nous escomptions ne se sont pas matérialisés. Au contraire, tout récemment la situation en Angola n'a cessé de se dégrader. Le processus de paix est dans l'impasse et la menace d'un conflit armé généralisé s'est accrue. Nous pensons que c'est principalement l'UNITA qui est responsable de cette situation.

Le processus de paix en Angola n'a pas été facile à mettre en place. La communauté internationale a investi des ressources importantes dans ce processus et de nombreuses personnes, y compris Me Beye, ont perdu la vie au service de ce processus. Le Conseil de sécurité devrait faire tout son possible pour maintenir le processus de paix sur les rails.

La Chine exhorte encore une fois l'UNITA à s'acquitter immédiatement et sans conditions de ses obligations, à démobiliser les forces armées qu'elle contrôle, à mettre fin aux violences perpétrées contre la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et contre le Gouvernement et le peuple angolais, et à s'engager à coopérer avec les Nations Unies et le Gouvernement angolais pour trouver une solution pacifique à la crise actuelle.

La Chine se félicite de ce que le Secrétaire général ait nommé M. Issa Diallo son nouveau Représentant spécial en Angola, et espère que M. Diallo jouera un rôle positif. Nous attendons également avec intérêt les propositions et le rapport que doit présenter M. Lakhdar Brahimi sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer à l'avenir en Angola. Nous sommes par ailleurs en faveur d'une prorogation du mandat de la MONUA jusqu'au 15 septembre 1998.

La délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, nous sommes encore une fois confrontés à une situation urgente mais nous disposons d'options limitées pour faire face à un conflit qui semble insoluble. Nous avons pu le constater déjà dans le passé : chaque fois que la situation en Angola a fait l'objet de discussions, aussitôt que des espoirs étaient suscités, ils étaient anéantis pour une raison ou une autre. La communauté internationale a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour contribuer à la restauration de la paix en Angola, mais ces efforts ont été sans cesse déçus et ont abouti à une situation où il n'y a ni paix ni guerre. Étant donné la dégradation rapide de la situation politique et en matière de sécurité, cela semble presque être un euphémisme à présent. Dans ce processus, comme toujours, ce sont les civils innocents qui connaissent les plus grandes difficultés et subissent les pires atrocités : violations des droits de l'homme, danger des mines terrestres, massacres, pauvreté, maladies, déplacements de personnes, crainte de devenir réfugiés — la liste pourrait encore être plus longue.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est une dernière tentative pour sauver le processus de paix avant l'expiration du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Nous espérons que les parties intéressées comprendront une fois pour toutes qu'il ne saurait y avoir d'autre alternative au Protocole de Lusaka. Dans ce contexte, ma délégation se félicite également de la désignation d'un nouveau Représentant spécial pour continuer l'excellent travail réalisé par Me Beye et nous en appelons à tous les Angolais pour qu'ils lui apportent leur soutien de façon indéfectible dans l'accomplissement de son mandat.

Dans le même esprit, nous relevons avec satisfaction que le Secrétaire général a dépêché un Envoyé spécial dans la région. Nous sommes très désireux de prendre connaissance de l'évaluation qu'il fera sur la situation à son retour. D'ici là, ma délégation souscrit à la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUA pour une période d'un mois, jusqu'au 15 septembre 1998.

Ce qui suivra dépendra, dans une large mesure, des Angolais eux-mêmes. Si seulement ils pouvaient trouver une inspiration dans les paroles de tous ceux qui ont rendu un hommage mérité à l'ultime sacrifice de feu Me Beye et de ses collaborateurs et s'ils pouvaient tout mettre en oeuvre pour réaliser le rêve tant souhaité d'un rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale en Angola. Cela n'aurait pu être mieux exprimé que par le Secrétaire général qui dit dans son rapport :

«Le meilleur moyen d'honorer la mémoire de M. Beye serait que le Gouvernement, et en particulier l'UNITA, s'emploient résolument à établir la paix véritable et la réconciliation nationale que le peuple de l'Angola mérite tant.» (*S/1998/723, par. 40*)

M. Takasu (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes maintenant à la croisée des chemins dans le processus de paix en Angola et la communauté internationale est encore une fois forcée d'exprimer sa grave préoccupation face à la dégradation de la situation dans ce pays. Le rapport du Secrétaire général identifie clairement et sans équivoque le premier responsable de cette détérioration récente, à savoir l'UNITA. Étant donné le mépris flagrant et persistant de l'UNITA à l'égard du processus de paix, les progrès réalisés jusqu'ici sont compromis et c'est l'ensemble du processus qui risque de s'effondrer.

La patience de la communauté internationale s'épuise. À maintes reprises, l'UNITA a failli aux obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Une fois de plus, nous lançons un appel à l'UNITA pour qu'elle se conforme pleinement et sans conditions aux dispositions du Protocole et à ces résolutions. En particulier, il est impératif que l'UNITA démilitarise ses forces et qu'elle transfère, sans plus tarder, le contrôle des localités qu'elle occupe au Gouvernement.

La situation en Angola, telle que décrite par le Secrétaire général dans son rapport, est profondément décourageante. Nous nous inquiétons vivement des risques d'une reprise d'hostilités de grande envergure. Les deux parties sont en train de renforcer leur capacité militaire, se livrent à une propagande incendiaire et à d'autres actes qui vont à l'encontre des efforts accomplis par le peuple angolais pour parvenir à une réconciliation nationale. Il ne peut y avoir de solution militaire en Angola. Il est urgent et important que le Gouvernement et l'UNITA renouent un dialogue politique afin de mettre immédiatement fin à cette exacerbation des tensions. L'Organisation des Nations Unies, et particulièrement le Conseil de sécurité, est engagée en Angola depuis une décennie. Cet engagement avait débuté avec la mise en place de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM I). Plus récemment, la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) a travaillé inlassablement en concertation avec le peuple angolais afin de parvenir à la pleine application du Protocole de Lusaka et de mettre ainsi un terme aux longues années de conflit. Nous sommes profondément troublés par l'absence de coopération et par les tentatives visant à entraver les activités de la MONUA de la part des deux parties, et tout particulièrement de l'UNITA. Le Gouvernement doit également se conformer aux obligations du Protocole de Lusaka et s'interdire toute initiative qui serait incompatible avec celui-ci. Nous exhortons les deux parties à coopérer pleinement avec la Mission d'observation des Nations Unies.

Nous savons gré au Secrétaire général de son attachement permanent au processus de paix et nous attendons avec intérêt le rapport de son Envoyé spécial, M. Brahimi, à son retour à New York, qui devrait nous permettre de disposer d'une meilleure évaluation de la situation et de décider d'une nouvelle ligne de conduite. Nous nous félicitons, par la même occasion, de la nomination de M. Issa Diallo en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Ma délégation se fait une joie de travailler avec lui au cours des mois à venir.

Ainsi que je l'ai souligné précédemment, il s'agit d'un moment décisif dans le processus de paix en Angola. L'enjeu est très important pour le peuple angolais mais aussi pour la communauté internationale. La communauté internationale ne doit pas faillir à ses devoirs envers le peuple angolais en permettant que la situation se dégrade à nouveau pour devenir un conflit généralisé. Par conséquent, le projet de résolution dont nous sommes saisis autorise la prorogation d'un mois du mandat de la MONUA, période au terme de laquelle son avenir fera l'objet d'un nouvel examen, sur la base des évaluations faites par l'Envoyé spécial. Nous espérons que cela constituera un message clair à l'adresse non seulement de l'UNITA, mais également du Gouvernement, concernant leurs rôles et leurs responsabilités respectifs dans le processus de réconciliation nationale aux termes du Protocole de Lusaka. C'est pourquoi le Japon votera pour la résolution.

Pour terminer, je souhaiterais m'associer aux autres membres du Conseil de sécurité pour rendre hommage à Me Beye ainsi qu'aux cinq membres du personnel de la MONUA et aux deux membres d'équipage tués dans un accident d'avion survenu près d'Abidjan. Leurs contributions au processus de paix sont incalculables et elles resteront longtemps dans nos mémoires. Ma délégation partage le souhait du Secrétaire général pour que, selon les mots employés par l'Ambassadeur de la Gambie, ils ne soient pas morts en vain. Nous sommes convaincus que M. Diallo sera efficace dans la poursuite de l'important travail déjà accompli, pour lequel Me Beye et d'autres ont consacré leurs efforts et leur vie.

M. Thiebaud (France) : La situation en Angola a témoigné, dans les derniers mois, d'une profonde dégradation, marquée en particulier par la multiplication d'actes de violence et de banditisme, l'absence de tout dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA du fait de ce mouvement, la réapparition d'un climat général de peur au sein de la population civile et le déplacement forcé de plus de 120 000 personnes depuis le mois de mars 1998. Le rapport du Secrétaire général souligne également que l'insécurité croissante a fortement entravé les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA).

La délégation française déplore profondément cette évolution qui va à l'encontre des efforts de paix et de réconciliation conduits avec un dévouement inlassable par Me Beye. La délégation française tient à rendre ici, une nouvelle fois, hommage à l'action de Me Beye et de ses collaborateurs et à saluer la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Diallo, que nous assurons de notre appui.

Nous déplorons, en particulier, l'attitude de l'UNITA qui n'a toujours pas respecté les engagements principaux pris dans le Protocole de Lusaka, à savoir la démobilisation totale de ses troupes et l'acceptation de l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du territoire national. L'UNITA, en multipliant les atermoiements, en manquant aux obligations et aux échéances que ce mouvement s'était pourtant engagé à respecter, porte la responsabilité primordiale dans le cours des événements actuels.

Le projet de résolution qui est mis aux voix aujourd'hui exige que l'UNITA se conforme sans plus de délai à ses obligations au titre du Protocole de Lusaka et mette un terme à toutes les activités qui portent atteinte au processus de réconciliation nationale.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement angolais, encore réitéré aujourd'hui devant ce Conseil, de continuer à faire prévaloir la recherche d'une solution politique et pacifique et d'assurer la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et nous assurons le Gouvernement angolais de l'appui de la France dans l'oeuvre de reconstruction et de réconciliation nationale qu'il conduit.

Nous escomptons que la mission en cours de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, nous permettra de disposer d'une évaluation complète de la situation sur le terrain, des moyens de donner une nouvelle impulsion au processus de paix et d'apprécier ainsi, en pleine connaissance de cause, le rôle futur des Nations Unies. C'est dans cet esprit que nous appuyons la prorogation pour un mois du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola et que la délégation française votera pour ce projet de résolution qui nous est soumis.

russe) : La Fédération de Russie estime que les derniers événements qui se sont produits en Angola sont particulièrement alarmants. Au cours des derniers mois, la situation n'a cessé de s'aggraver et l'on voit s'accroître le risque d'une reprise des hostilités dans ce pays. La raison de cette aggravation de la situation s'explique par le fait que l'UNITA refuse avec obstination de se conformer aux obligations qui lui incombent de parvenir à un règlement pacifique, qu'elle empêche l'extension de l'administration de l'État et qu'elle renforce activement son potentiel militaire.

On assiste à une escalade dangereuse des attaques armées contre les représentants du Gouvernement, le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), le personnel international et la population civile. Au lieu de procéder à une transformation complète de l'UNITA en parti politique conformément au Protocole de Lusaka, les dirigeants de l'UNITA, en dépit de toutes les promesses qu'ils ont faites, ne font que présenter de nouvelles exigences et invoquer de nouveaux prétextes. En agissant de la sorte, l'UNITA porte non seulement atteinte à la cause de la réconciliation mais elle ignore également de manière flagrante les avertissements répétés du Conseil de sécurité. Le comportement de l'UNITA est d'autant plus inadmissible que ses activités accentuent l'instabilité non seulement en Angola, mais également dans les pays limitrophes; ce qui risque d'étendre le conflit à l'ensemble de cette sous-région de l'Afrique.

La communauté internationale a déployé des efforts considérables pour promouvoir un règlement politique en Angola. Nous sommes convaincus qu'il importe de poursuivre dans cette voie. Cependant, les parties angolaises elles-mêmes doivent également reconnaître que si la paix n'est pas respectée en Angola, cette aide ne pourra pas être efficace.

Nous exigeons que l'UNITA se conforme immédiatement et sans conditions aux obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka. Nous exigeons également que le Gouvernement angolais continue d'honorer de bonne foi les engagements qu'il a pris à l'égard de l'accord de paix.

Le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui par le Conseil de sécurité a dans une certaine mesure un

caractère intérimaire, étant donné que nous envisageons de proroger le mandat de la MONUA pour une période de 30 jours, dans l'attente de nouvelles recommandations importantes et fondamentales que devrait faire le Secrétaire général de l'ONU et qui, au moment de leur préparation, devraient nous permettre de repenser le rôle futur de l'ONU en Angola. Nous nous félicitons de la mission accomplie par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, et nous attendons avec impatience son rapport.

Nous estimons qu'il est important que le Secrétaire général continue de jouer un rôle dans le processus de paix. L'application du Protocole de Lusaka et les progrès qui seront accomplis sur la voie de la réconciliation nationale constitueront le meilleur hommage rendu à la mémoire du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Beye, qui a disparu de manière si tragique en accomplissant sa mission. Nous exprimons tout notre appui à son successeur, M. Diallo, et nous espérons que les parties angolaises coopéreront pleinement avec lui. Le Conseil de sécurité doit continuer de suivre l'évolution de la situation en Angola.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Alors qu'au début de cette année des aspects concrets et positifs avaient laissé entrevoir le retour de la paix en Angola, avec notamment la promulgation de la loi reconnaissant l'UNITA comme parti politique, la nomination par le Gouvernement des cadres de l'UNITA à des postes de responsabilité, la normalisation de certaines localités, l'arrêt des émissions de radio Vorgan, il est regrettable de constater que du fait de l'intransigeance de l'UNITA, la situation politique, sécuritaire et humanitaire s'est encore détériorée.

On signale en effet des mouvements anormaux de troupes dans les zones contrôlées par l'UNITA, signes qui laissent supposer la préparation d'une reprise des hostilités. Cette attitude doit être condamnée parce que contraire à l'esprit et à la lettre des accords de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

De ce fait, nous demandons à l'UNITA de tenir la parole donnée, de se conformer aux engagements auxquels elle a volontairement souscrit, à savoir, entre autres, la démilitarisation totale de ses combattants, la cession à l'administration de l'État des quatre localités encore sous son contrôle : Andulo, Bailundo, Mungo et N'Harea.

De même, au lieu de continuer à poser de nouvelles mines, l'UNITA devrait, dans l'intérêt du peuple angolais qui aspire à la paix et au développement économique et social, permettre au Gouvernement et aux organisations internationales qui disposent de la technologie dans ce domaine de poursuivre les opérations de déminage. Menées à bien, ces opérations faciliteraient la libre circulation des personnes, l'exploitation des terres arables et la distribution de l'aide humanitaire dont la population angolaise a tant besoin.

Dans cette perspective, nous nous félicitons de la récente nomination de M. Issa Diallo comme nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Angola et nous demeurons persuadés que son engagement pour la cause africaine et la paix en général constituera un atout indéniable pour la poursuite de l'action de la MONUA.

C'est pour toutes ces raisons que ma délégation soutient l'extension du mandat de la MONUA jusqu'au 15 septembre 1998 et qu'elle votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Al-Mansoor (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Je tiens à exprimer mes profonds remerciements au Secrétaire général pour son rapport détaillé et le rôle très actif qu'il a joué dans le contexte de la situation qui règne en Angola. Je voudrais également adresser mes remerciements aux pays de la troïka, les États-Unis, la Fédération de Russie et le Portugal, pour tous les efforts qu'ils ont déployés. Je voudrais en outre remercier tous les États qui se sont efforcés de contribuer à un règlement de la crise en Angola, ainsi que le personnel de l'ONU et des organisations humanitaires qui travaillent en Angola. Ma délégation adresse tous ses voeux de succès au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Issa Diallo.

Malheureusement, le rapport fait ressortir une série de revers dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, qui constituent des obstacles au processus de paix. Elles sont toutes dues à l'intransigeance de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et au refus de ses dirigeants de faire avancer le processus de paix en Angola et de permettre à son peuple de reprendre enfin une vie normale. Cela est retardé par la dérobade de l'UNITA face à ses obligations en vertu du processus de paix, qui doivent être respectées pour ramener la paix dans ce pays.

Pour manifester le vif intérêt de Bahreïn en faveur de la réalisation d'une paix en Angola, ma délégation votera pour le projet de résolution dont est saisi le Conseil. Les dirigeants de l'UNITA doivent honorer les obligations qu'ils ont contractées en vertu du processus de pays. À cet égard, nous renouvelons l'appel lancé au Gouvernement angolais et, en particulier, à l'UNITA de réaliser la réconciliation nationale. Nous demandons à l'UNITA de remettre les localités qu'elle contrôle et de démobiliser toutes les forces

dont elles disposent encore, en vue de la réinsertion des forces dans la société. Tout retard en la matière aurait des conséquences néfastes sur la sécurité et la situation politique et humanitaire en Angola.

Enfin, il y a un élément très important qui nous pousse à lancer cet appel aux deux parties afin qu'elles réalisent la paix et une réconciliation durable : le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, et certains de ses collègues ont consenti l'ultime sacrifice en essayant de rétablir la vie normale en Angola. Pour rendre hommage à leurs mémoires et comme symbole de la reconnaissance de leurs efforts, les deux parties au conflit devraient s'efforcer d'oeuvrer de concert pour respecter les engagements qu'ils ont pris en vertu du Protocole de Lusaka.

Mme Odera (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Angola s'est détériorée rapidement et menace non seulement la stabilité délicate de cette nation mais également la paix et la sécurité régionales. La délégation kényenne est considérablement perturbée par le manque de bonne volonté, qui a exacerbé la crise en Angola.

La situation militaire et en matière de sécurité semble malheureusement mener à une reprise de l'affrontement. Nous appelons d'urgence le Gouvernement et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) à faire preuve de la plus grande retenue et à éloigner le peuple angolais de la guerre.

La dégradation de la situation en matière de sécurité s'est accompagnée d'une détérioration de la situation humanitaire. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont de plus en plus nombreuses au point que plus de 10 % de la population du pays entre à présent dans cette catégorie. Un grand nombre d'Angolais ont fui vers des pays voisins, alors que la maladie et le manque de vivres et de fournitures médicales continuent de toucher la population déplacée à l'intérieur du pays. Nous exhortons la communauté internationale à ne pas abandonner, mais à poursuivre ses efforts si nécessaires pour alléger le sort du peuple angolais.

Cette évolution politique et militaire a considérablement réduit la confiance des deux parties dans le respect des éléments du Protocole de Lusaka, qui constitue le coeur du processus du paix. Nous ne pouvons que les exhorter à revenir rapidement à la table des négociations.

Cette crise a gravement affecté le travail de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et, au moment où parmi les parties il existe le sentiment qu'une solution militaire est possible, la présence de la MONUA est devenue plus importante encore. Nous nous félicitons donc du fait que la réduction des effectifs militaires de la MONUA a été temporairement suspendue. Nous pensons que la présence de la MONUA continuera de servir comme un élément stabilisateur dans le processus de paix.

C'est dans ce contexte que ma délégation appuie le projet de résolution qui proroge le mandat de la MONUA pour un mois, jusqu'au 15 septembre 1998.

Ma délégation appuie vivement l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement d'unité et de réconciliation et, en particulier, à l'UNITA de déployer des efforts accrus en faveur de la réconciliation nationale et de prendre immédiatement des mesures susceptibles de créer un climat de confiance aussi bien au niveau national qu'au niveau local, notamment de réactiver rapidement les mécanismes communs dans les provinces.

Sans réconciliation, une paix durable demeurera un simple rêve. Nous appelons les dirigeants angolais à mettre de côté leurs divergences politiques et à s'associer pour bâtir un Angola pacifique, uni et prospère.

Telle est la principale préoccupation du Conseil. C'est également cette préoccupation qui a poussé le Secrétaire général à dépêcher rapidement son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, dans la région. Nous devons rapidement tirer parti des progrès immenses accomplis par feu Me Alioune Blondin Beye pour que ces acquis ne soient pas perdus à jamais.

Nous nous félicitons de la nomination opportune de M. Issa Diallo en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Angola. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et l'assurons de notre pleine coopération. Nous le faisons non seulement en tant que membre de ce Conseil et Président du Comité des sanctions, mais également en tant nation africaine. La coopération des parties avec M. Diallo sera un juste hommage rendu à la mémoire de feu Me Beye.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le processus de paix en Angola se trouve dans une phase critique. La détérioration de la situation politique et en matière de sécurité en Angola exige des mesures constructives et créatives pour réaliser une paix durable. Les États-Unis se félicitent de la décision prise par le Secrétaire général de dépêcher un Envoyé spécial en Angola, et nous sommes encouragés par les succès obtenus par l'Envoyé spécial Brahimi en amenant les parties ango-

laises à reprendre leur dialogue et dans l'amorce d'un progrès dans le processus du pays pendant et après sa visite. Nous exhortons les parties à coopérer pleinement avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, M. Diallo, pour tirer parti de cet dynamique.

Aujourd'hui, les États-Unis voteront pour le projet de résolution visant à proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) jusqu'au 15 septembre. Nous attendons avec impatience une évaluation en profondeur de la présence future de l'ONU en Angola lorsque le Secrétaire général présentera ses recommandations au Conseil à la fin du mois.

Alors que la communauté internationale continue de faire montre de son engagement à aider le processus de paix angolais, la responsabilité de la paix incombe aux Angolais eux-mêmes. Nous engageons le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) à respecter pleinement et sans conditions les obligations qu'ils ont prises quand ils ont signé le Protocole de Lusaka. L'UNITA doit se démilitariser complètement et coopérer dans l'extension immédiate et inconditionnelle de l'administration de l'État à tout le territoire national. Le Gouvernement angolais doit respecter et protéger les droits de tous les citoyens angolais, ainsi que le rôle légitime de l'UNITA en tant que parti politique.

La violence généralisée, la propagande, la conscription forcée et la pose de nouvelles mines sapent toutes le processus de paix et favorisent davantage la violence. Toutes ces activités doivent prendre fin. Les États-Unis condamnent dans les termes les plus fermes les auteurs du massacre de juillet dans la province de Lunda Norte. Nous sommes profondément inquiets à la suite de récents rapports faisant état d'une perte de vie semblable dans la province de Malange.

La MONUA doit avoir un accès complet et immédiat pour mener à bien les activités de vérification qui lui ont été confiées. Nous appelons également le Gouvernement angolais et l'UNITA à garantir inconditionnellement la sécurité et la liberté de circulation de tout le personnel des Nations Unies et des autres personnels internationaux pour qu'ils puissent continuer leur précieux travail en toute sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

L'évolution récente de la situation en Angola a amené le pays au bord de l'abîme. Les préparatifs militaires actifs sont en cours, et aussi bien le Gouvernement que l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) se sont engagés dans des campagnes de recrutement forcé. La pose de nouvelles mines dans le pays est généralisée, et la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) a assisté à des attaques accrues contre des villages éloignés et des postes de police.

La situation est particulièrement sinistre et plus d'un million de personnes sont à présent déplacées à l'intérieur du pays en raison du déraillement du processus de paix. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'UNITA porte la principale responsabilité de ce lamentable état de choses. Le 1er juin, en réponse au statut toujours non résolu d'Andulo, Bailundo, N'Harea et Mungo, le Conseil a imposé des sanctions supplémentaires à l'UNITA, en vue d'obtenir sa coopération. Loin de renoncer à ses bastions des régions montagneuses du centre, l'UNITA s'est depuis engagée dans ce qui apparaît être une campagne soigneusement orchestrée afin de reprendre les zones préalablement cédées au Gouvernement. Cette ligne de conduite déplorable a également confirmé les soupçons selon lesquels l'UNITA a gardé en réserve ses unités de combat d'élite, avec leur matériel moderne, en dépit de toutes ses allégations contraires. Il va sans dire qu'un tel comportement représente une violation flagrante du Protocole de Lusaka.

Pour sa part, le Gouvernement a contribué à accroître le climat de méfiance et d'insécurité qui règne dans le pays en intensifiant la «propagande hostile» dont parlait le Secrétaire général dans son dernier rapport. Ce fait nouveau est d'autant plus regrettable que l'UNITA a cessé le 1er avril ses émissions antigouvernementales, en mettant fin aux émissions fermant la station de radio Vorgan et en accomplissant ainsi un grand pas en avant dans la direction d'une application complète du processus de paix.

La situation en Angola exige donc un regain d'efforts de médiation de la part de la communauté internationale. Il est d'ailleurs révélateur que cette inquiétante escalade de la violence se soit produite au lendemain de la disparition tragique du Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, survenue le 26 juin dernier. Il est également remarquable, par contraste, que la présence récente en Angola de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, ait contribué à stabiliser la situation et ait abouti au retour à Luanda du chef de la délégation de l'UNITA, M. Isaias Samakuva. La Slovénie se félicite par conséquent de la nomination de M. Issa Diallo comme nouveau Représentant spécial pour l'Angola.

Nous l'encourageons à poursuivre sur la voie tracée par Me Blondin Beye et à remettre le processus de paix sur les rails le plus tôt possible.

Dans ce cadre, nous engageons le Gouvernement et l'UNITA à s'abstenir de toute mesure susceptible de porter préjudice à la plus longue période de paix que l'Angola ait connue depuis plusieurs décennies. Nous les exhortons à continuer à rechercher, avec l'aide de la communauté internationale, une solution non militaire à leurs différends.

Pour finir, je tiens à dire qu'il est inévitable que la mise en oeuvre d'un accord de paix après une guerre civile prolongée et destructrice soit une prouesse délicate à réaliser. Les années de guerres intestines ont laissé un grave traumatisme dans la mémoire de toute une génération d'Angolais, pour laquelle la violence, la faim et la loi des armes sont devenues un mode de vie. La prorogation du mandat de la MONUA pour un mois, proposée par le Secrétaire général, est par conséquent une nécessité. Il est en effet impératif qu'une solution à l'impasse actuelle soit trouvée et que le Protocole de Lusaka soit préservé. C'est la raison pour laquelle la Slovénie s'associera à tous les autres membres du Conseil de sécurité en votant pour le projet de résolution.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1998/749.

Il est procédé à un vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1190 (1998).

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 35.